



## Agir pour un Environnement et un Développement Durables

Locaux associatifs – 10 rue Hegel - 29200 BREST

Tel : 09.62.60.16.92

Courriel : [ae2d.eco@gmail.com](mailto:ae2d.eco@gmail.com) - Site : <http://www.ae2d.infini.fr>

Association agréée au titre de la protection de l'environnement pour le Finistère.  
Association lauréate des trophées bretons du Développement Durable 2006 & 2007.

### **Polder de Brest : une zone de non droit écologique**

#### **Retour sur 40 ans de laxisme, liste non exhaustive**

Le polder du port de Brest a été créé au cours des années 1970 à l'occasion de l'aménagement de la forme de radoub N°3 permettant ainsi la « revalorisation » des produits de dragage correspondants. Son emprise totale est de 52 ha. A son origine le polder et le port sont la propriété de l'État.

Aujourd'hui c'est la Région Bretagne qui en est propriétaire, depuis janvier 2007, à la suite de la loi de décentralisation de 2004.

Le polder a été concédé au SMBI (Syndicat mixte Brest Iroise) en 1978 pour une durée de 50 ans. L'actionnariat est détenu à parts égales (25 % chacun) par les quatre actionnaires : CCI de Brest, Brest métropole océane, le Conseil général du Finistère et le Conseil régional de Bretagne. La SMBI est présidée par François Cuillandre, maire de Brest et président de Brest Métropole. Elle en est devenue du coup l'autorité concédante.

#### **Des déchets en grande quantité abandonnés sur le polder**

Le lundi 6 novembre 2000, des promeneurs constatent la présence de fûts d'huiles usagées en grande quantité dans la zone du polder au port de Commerce. Contactés, les Verts du pays de Brest se sont rendus sur place, ils ont pu vérifier la présence de 15 fûts de 200 litres soit près de 3 000 litres d'huiles usagées, à 50 mètres de la rade Brest, non loin d'Océanopolis. Ces fûts, où était inscrite la marque Ipon (huile de motos), étaient répartis en deux lots. D'autre part, plusieurs centaines de pneus usés (pour la plupart des pneus de motos) étaient aussi dispersés à proximité des fûts ; d'autres déchets industriels très divers (ferrailles, sables de métallisation,..) étaient visibles.

La presse, prévenue, a rendu compte de cette situation (Ouest France et le Télégramme, du mardi 7 novembre 2000). Les Verts du pays de Brest ont porté plainte contre X pour dépôt illégal de déchets relevant d'installations classées. Il n'y eut pas de procès, mais le concessionnaire moto responsable des faits délictueux a été identifié par la police. Cet artisan indélicat ne fut pas le seul à utiliser le polder comme décharge gratuite, beaucoup d'autres en firent autant... Combien, on ne le sait pas, nulle autre enquête ne fut conduite...

#### **Les déchets de l'Amoco Cadiz refont surface au port**

Un nouveau problème (ré)apparaît en 2007 au port de commerce : à l'occasion de travaux de construction d'un nouveau bâtiment de l'UAT (Union armoricaine de transports) et de l'extension de la zone de stockage des conteneurs, des fosses d'enfouissement de déchets contenant des hydrocarbures ont été découvertes. Ce nouveau bâtiment se trouve rue de Kiel, à proximité immédiate de l'entrée principale contrôlée du port.

Ce site d'enfouissement découvert était l'un des trois sites brestois tous situés sur le port et son polder où une grande quantité de ces déchets avait été enfouie, à la va-vite, sur le port de commerce de Brest en 1978, mais peu d'informations sur les lieux exacts a circulé, et le temps est passé... Beaucoup d'autres milliers de tonnes ont été alors enfouis, de la même façon, tout le long du littoral nord des côtes bretonnes.

L'association Robin des Bois avait dressé en 2000, un inventaire des sites concernés où Brest figure en bonne place comme centre collecteur pour une bonne partie des déchets de l'Amoco Cadiz du Finistère. Une petite partie de ces déchets fut l'objet d'un transport vers une usine de traitement à Donges.

Pour vérifier la quantité de pollution contenue dans ces remblais, les Verts ont fait faire leur propre analyse auprès d'un laboratoire indépendant agréé. La norme en matière d'hydrocarbures est de 5 mg/litre, l'ingénieur chimiste a relevé 17 000 mg d'hydrocarbures par kilo ! On retrouve dans ce type de déchets des hydrocarbures totaux, des aromatiques, du plomb, de l'arsenic, du cadmium, etc.

Sur les 8 000 m<sup>3</sup> de remblais extraits, 3 000 m<sup>3</sup> auraient été transportés dans un centre d'enfouissement de classe 3 situé sur le polder. S'agissant de déchets dangereux, on peut légitimement s'étonner de leur transfert dans un centre qui gère les déchets inertes. Classés parmi les déchets industriels spéciaux, ils auraient dû être emmenés dans un centre d'enfouissement de classe 1 habilité à traiter ce type de déchets.

Le plus grand site de stockage brestois est celui du polder, à proximité immédiate du Cedre – Centre de documentation de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux : 17 000 m<sup>3</sup> de déchets. On y trouve des produits « secs » ou « pâteux » constitués de sables, de galets et d'algues, de vases, d'herbes et de débris divers dont de nombreux sacs plastiques. Un traitement à la chaux leur a été appliqué.

Selon l'association « Robin des Bois » (14 mars 2006) :

*« Tous les sites de stockage ont été laissés à l'abandon technique et administratif. Aucun suivi de la migration éventuelle des polluants principaux n'a été effectué quand bien même ces dépôts ont été tous effectués dans des zones écologiquement sensibles et en bordure de littoral ou de rade.(...) **Le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIADT) débloque 20 millions de francs (3 millions d'euros) en février 2000 pour localiser, diagnostiquer, hiérarchiser et si nécessaire commencer à sécuriser les sites de déchets de marées noires.** A cause des réticences renouvelées des élus bretons pourtant regroupés au sein de Vigipol et des cafouillages du Ministère de l'Environnement, cette dotation budgétaire pourtant parvenue au Trésor Public de Rennes n'a pas été utilisée à cet escient. Seul le site de La Rochelle a été neutralisé. »*

**Une question se pose : qu'est devenu cet argent ?**

### **Création d'un centre d'enfouissement sur le polder qui reçoit les vases polluées du port de plaisance du Château de Brest**

A noter la création en 2003 d'un centre d'enfouissement de classe 3 (CET 3) sur le polder par les entreprises Kerleroux, Liziard, Lagadec d'une capacité de 600 000 m<sup>3</sup>.

Ce centre a reçu les vases polluées du port de plaisance du Château de Brest. Le dragage du futur port de plaisance du Château a révélé une **triste réalité** : une pollution maximale des vases (métaux lourds, pesticides (TBT), des hydrocarbures, ...), des fonds pratiquement désertés par toute vie. Suite à un arrêté préfectoral, 2 000 m<sup>3</sup> de vases de la couche de surface (30 cm), avec des taux de pollution jusqu'à cinq fois supérieurs au plafond autorisé pour un relargage en mer, ont déjà été mis en décharge sur le polder, près d'Océanopolis. Stockés à 100 mètres de la mer, ils furent, eux aussi, l'objet d'un simple traitement à la chaux.

Brest, le 22 avril 2015